

les engagements d'Orange⁽¹⁾ pour installer la fibre optique dans votre immeuble

Une relation de proximité avec vous et les propriétaires

- > pour répondre à toutes les demandes, nous mettons à votre disposition des conseillers en immobilier spécialement formés, un interlocuteur unique durant toute la phase du chantier et une hotline dédiée.
- > pour faciliter la compréhension des opérations, nous vous présentons une documentation pédagogique multimédia et pouvons organiser des visites de nos centres techniques.

Une démarche Qualité à chaque étape

- > nous sommes seuls responsables de la négociation et de l'installation du réseau fibre optique, directement ou par l'intermédiaire de prestataires référencés et dûment mandatés.
- > nous vous remettons la convention rédigée pour chaque immeuble concerné, la liste de nos engagements et un modèle des travaux types à réaliser dans les parties communes.
- > nous réalisons une ou plusieurs visites de votre immeuble pour faire une étude de faisabilité, qui décrit les travaux de câblage vertical en utilisant les infrastructures existantes.
- > pendant les travaux, nous vous assurons :
 - un suivi permanent par un responsable de chantier identifié,
 - une information sur la durée du chantier dans les parties communes,
 - un affichage sur la nature des travaux réalisés.
- > nous nous engageons à respecter l'environnement :
 - maintien de la propreté et de l'esthétique des parties communes,
 - respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- > pour répondre à notre engagement de qualité, nous procédons, si vous le demandez, à un état des lieux contradictoire, avant et après les travaux.
- > pour vous accompagner dans la durée, nous nous engageons après les travaux :
 - au maintien et à l'entretien du réseau, pendant toute la durée du protocole d'accord avec la copropriété,
 - à mettre une hotline à disposition des clients pour prendre en charge tout problème éventuel de maintenance.

Un réseau ouvert à tous les opérateurs commerciaux

En conformité avec la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux demandes du régulateur (Arcep), notre réseau est mutualisable pour tous les opérateurs FTTH qui auront préalablement signé avec Orange des accords de mutualisation.

(1) France Télécom Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde. Avec un chiffre d'affaires de 53,5 milliards d'euros en 2008, il compte plus de 182 millions de clients sur les cinq continents. Il est en Europe le troisième opérateur mobile ainsi que le premier fournisseur d'accès internet haut débit ADSL et le leader mondial des services de télécommunications aux entreprises. Sa marque phare Orange, marque unique pour l'internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent, fédère désormais 123 millions de clients, en croissance de plus de 100% sur 3 ans.

